



Région LIMOUSIN – POITOU – CHARENTES
FÉDÉRATION des PERSONNELS des SERVICES PUBLICS et des SERVICES de SANTÉ
Syndicat Général Force Ouvrière des Territoriaux de la Ville de Limoges

Hôtel de Ville – 9 place Léon Betoulle – 87031 LIMOGES CEDEX
☎ : 05.55.45.63.39 - fo@ville-limoges.fr

Limoges, le **vendredi 5 octobre 2018**

**Monsieur le Maire
De la Ville de Limoges**

Monsieur le Maire,

Nous attirons votre attention sur la situation des ATSEM de la ville de Limoges.

En effet, les dispositions statutaires de ces agents évoluent.

Outre l'ouverture d'une passerelle vers le grade d'agent de maîtrise, nous vous signalons que le décret du 1^{er} mars 2018 a introduit la possibilité pour les ATSEM d'accéder au cadre d'emplois d'animateur territorial par la voie d'un concours interne spécial sur épreuves.

De plus, nous constatons que le personnel manque dans les écoles maternelles. Les arrêts ne sont pas remplacés. Faut-il rappeler que si les moyens nécessaires à l'accomplissement du Service Public dans le secteur de la jeunesse ne sont pas la hauteur de ce que représente cette même jeunesse, c'est-à-dire l'avenir, ce sont nos valeurs Républicaines et Laïques qui sont mises en péril ?

Je vous précise également que plus le flux se tend dans les services où manquent des bras, ici les écoles maternelles, plus la collectivité expose les agents à l'usure professionnelle et aux accidents de service. Il advient qu'après ça, il faille recourir à plus de contractuels qu'avant les prétendues économies sur la masse salariale.

Enfin, concernant la réglementation locale, nous demandons que la « mobilité » imposée à ces agents par l'article 9 du règlement intérieur soit purement et simplement supprimé. Que les choses se fassent en bonne intelligence au regard des vœux émis par les agents tel que le prévoit dans un autre alinéa ce même article.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général

Mathieu BRUGEAU